

Renouvellement des adhésions de l'Etablissement à divers organismes

Association Nationale des Elus des Bassins

(www.bassinversant.org/aneb)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant n'excédant pas 9.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur les dépenses d'administration.

Comité Français des Barrages et Réservoirs (www.barrages-cfbr.eu)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant n'excédant pas 1.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages » de l'Etablissement.

France Dignes (www.france-dignes.fr)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant n'excédant pas 3.200 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Société Hydrotechnique de France (www.shf-hydro.org)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant n'excédant pas 600 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Institut des Risques Majeurs de Grenoble (www.irma-grenoble.com)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant de 340 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation

(www.cepri.net)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant de 3.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne ARRA² (www.arraa.org)

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2023, pour un montant n'excédant pas 600 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.